



Litige assurance ,non conformité de contrat à cause du conseiller

Par **chouquette737**, le **30/08/2010** à **12:19**

Bonjour,

Suite à une tempête de grêles; j'ai eu des dégâts au niveau de mon habitation et de ses dépendances dont 2 sont occupées par mes chevaux.

Ces chevaux sont la propriété de ma sarl familiale (activité secondaire d'élevage). Mais le contrat est souscrit à titre privé pour l'ensemble de la propriété

J'ai souscrit le contrat par le biais de ma banque , la conseillère était parfaitement au courant de la destination des dépendances et du contexte.

A présent, l'assurance m'informe que suite au rapport de l'expert,il y a un risque de non conformité de contrat et que si c'est le cas, je serai moins remboursée voire pas du tout!!! La somme s'élève à 5600 euros et sans cela , je ne peux pas réparer ma toiture , même de l'habitation principale (comment vais-je faire en hiver?)

Quel recours ais-je si cela se passe ainsi?

Puis-je me retourner contre la banque pour défaut de conseil, dois-je solliciter un médiateur?.....

Merci beaucoup par avance

Cordialement